

GRANDS DONNEURS D'ORDRE : TROP DE RETARDS DE PAIEMENT

Le Médiateur des entreprises publie l'indicateur trimestriel sur les retards de paiement des 120 entreprises plus grands donneurs d'ordres en France

Pour l'ensemble des entreprises, une légère amélioration s'amorce au 2^e semestre 2015

Selon les analyses de la société Altares, les comportements de paiement de l'ensemble des entreprises françaises s'étaient fortement dégradés de l'été 2014 à l'été 2015 jusqu'à atteindre un retard moyen au plus haut sur dix ans à 13,6 jours. En fin d'année 2015, ce délai additionnel tend à diminuer pour revenir proche de 13 jours. Toutefois un

clivage demeure : les retards de règlement restent inférieurs à 12 jours chez les artisans tandis qu'ils approchent les 15 jours pour les grandes sociétés.

Près d'un grand donneur d'ordres sur deux (43%) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. C'est 12% de plus que la moyenne de l'ensemble des entreprises françaises. Au-delà des 4Md€ au cours du premier trimestre 2015, et jusqu'à 4,163 Md€ en janvier 2015, le montant des retards de paiement des 120 grands donneurs d'ordres représente encore 3,894 Md€ à fin décembre 2015, à peine inférieur à sa moyenne des douze derniers mois (3,930 Md€).

Dysfonctionnement de la chaîne de facturation pour certains, insuffisante volonté d'améliorer la relation fournisseur pour d'autres, ces retards de paiements fragili-

sent les trésoreries déjà fortement sollicitées des PME, en particulier celles qui sont des fournisseurs non stratégiques. Les entreprises subissant des retards de paiement ne doivent pas hésiter à saisir la Médiation des entreprises : un dispositif gratuit, rapide et totalement confidentiel, qui dans 75% des cas aboutit à une solution satisfaisante pour les deux parties.

Pour Thierry Millon, directeur des études Altares, « des efforts restent donc à faire. Quelques groupes ont engagé une vraie démarche de relations fournisseur responsables, mais les mauvaises pratiques de règlement d'autres acteurs fragilisent les PME et, par effet domino, les TPE qui, faute de trésorerie, faute de règlement, ne peuvent honorer un carnet de commandes pourtant en passe de se regarnir. »

Pour Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, « réduire les délais de paiement est prioritaire pour redresser la compétitivité de notre économie ».

